



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 10 mars 2021

22

Relations Internationales - Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Nabadji Civol phase 2 - poursuite de la mission de suivi et d'évaluation, mandats spéciaux, demande de prorogation de l'exécution des travaux de la phase 2

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée, expose :

La Ville de Creil avait signé un nouvel accord de coopération décentralisée avec la commune de Nabadji Civol au Sénégal en 2015, suite à l'élection d'un nouveau maire. Les collectivités ont choisi d'axer leur partenariat sur l'eau potable et l'assainissement, enjeu primordial de développement, de santé et de salubrité pour les 32 villages de la commune. Une première phase de travaux de raccordement au réseau d'eau potable, de construction d'infrastructures sanitaires et de mesures sociales d'accompagnement a été menée avec succès de 2016 à 2018.

Rappel du titre de l'action – amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Nabadji Civol phase 2

La deuxième phase de travaux a débuté en décembre 2018 du fait du long processus d'attribution de l'aide financière du financeur principal, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le projet finalisé décrit s'élève à 506 264 €.



Les subventions de la ville de Creil, de l'ACSO ont été versées en 2018 et 2019. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le principal financeur, a renouvelé sa confiance en versant le troisième et avant-dernier acompte à la Ville en novembre 2020, comme convenu dans leur Convention entre la ville de Creil, suivant le bon déroulement des travaux et suite à la transmission des documents justificatifs exigés. Toutes les subventions sont versées sur le compte de l'ONG partenaire, le GRET, spécifiquement ouvert pour cette action.

Une délibération avait déjà été renouvelée à ce sujet en juillet 2020.

Les travaux les plus conséquents de cette phase sont achevés : le forage de Gassel et son château d'eau.

Compte tenu :

- **du retard des travaux d'adduction d'eau multi villages de Gassel dû aux mauvaises conditions géologiques rencontrées et au retard de disponibilité du matériel d'un partenaire technique.**
- **du contexte de ralentissement d'activité économique lié au Covid-19,**
- **de la dernière étude d'avant-projet pour la dernière tranche du projet, ayant occasionné un réajustement du contenu des derniers travaux (mise en exergue d'une insuffisance en terme de production d'eau du forage existant pour alimenter les localités prévues au projet),**

il convient d'étendre les délais d'exécution des travaux.

Dans le cadre de la bonne continuation d'exécution de la phase 2, la mission de suivi et d'évaluation de messieurs Jean-Claude VILLEMMAIN, et Jean-Claude CABARET, ou de leurs représentants, doit être prorogée jusqu'à la fin des travaux. Le coût total d'un déplacement pour deux élus ne dépassera pas 3000 euros.

Il vous est donc demandé :

- de valider la poursuite du projet d'actions ;
- d'autoriser monsieur le Maire à la poursuite des versements des acomptes de la subvention au GRET ;
- d'approuver les mandats spéciaux donnés à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, ou de son représentant, et Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, ou de son représentant ;
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements pour messieurs VILLEMMAIN et CABARET, ou de ses représentants.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu l'accord de coopération décentralisée avec la Commune de Nabadji Civol au Sénégal en 2015,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2020,
 Considérant l'accord de coopération signé en 2010 avec la ville de Creil et la commune de Nabadji Civol,
 Considérant la phase 2 du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Nabadji Civol qu'entendent mener la Ville de Creil et la commune de Nabadji Civol,
 Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 mars 2021,
 Considérant qu'il convient d'étendre les délais d'exécution des travaux, il convient de proroger la mission de suivi et d'évaluation de messieurs Jean-Claude VILLEMAIN et Jean-Claude CABARET, ou de leurs représentants, jusqu'à la fin des travaux,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider la prorogation de l'exécution des travaux de la phase 2 du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Nabadji Civol, tel qu'il a été décrit ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre le versement des acomptes de la subvention d'équipement de la ville, et à reverser les sommes perçues à titre de subvention à la réalisation des travaux sur un compte sénégalais, ouvert et géré par le GRET, au fur et à mesure de l'avancement de travaux.

Article 3 : d'approuver les mandats spéciaux donnés à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, et Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, ou de leurs représentants, pour la poursuite de la mission.

Article 4 : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements, nécessaires à la réalisation de la mission, pour messieurs VILLEMAIN et CABARET, ou de leurs représentants.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Article 6 : d'imputer les recettes et les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/2021

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021

SLO

ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423023-DE